



*Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes
12^{ème} Conférence des États parties
Genève, 24-28 août 2026
**Point 10 de l'ordre du jour : projet de
stratégie quinquennale**

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Bureau élargi du TCA et le Secrétariat pour les travaux menés depuis la CEP11. Les consultations ont permis de réunir un large éventail de propositions. Nous accueillons favorablement la clarification selon laquelle les éléments préliminaires soumis à la Conférence ne constituent ni un projet de stratégie ni un texte négocié, mais une base destinée à orienter la suite des travaux.

La diversité des propositions recensées était utile à ce stade du processus. Il convient désormais de les affiner et de fixer un nombre gérable de priorités. La stratégie n'aura de véritable valeur ajoutée que si elle permet de déterminer ce que les États parties peuvent raisonnablement accomplir au cours des cinq prochaines années.

Pour la Suisse, la stratégie doit rester un instrument pratique, placé sous la conduite des États parties et élaboré de manière consensuelle. Son niveau d'ambition devra correspondre aux ressources disponibles. Elle devrait s'appuyer sur les organes subsidiaires et les programmes de travail existants, sans créer de nouvelles structures ni imposer d'obligations supplémentaires en matière d'établissement de rapports.

Sur le fond, la Suisse souhaite que la stratégie reste centrée sur la mise en œuvre effective du Traité. Le renforcement des systèmes nationaux de contrôle et de la coopération interinstitutionnelle devrait y occuper une place importante, de même que l'application des articles 6 et 7. La prévention du détournement ainsi que le respect des obligations de transparence et d'établissement de rapports constituent également des enjeux auxquels la stratégie devrait apporter une réponse concrète. Dans ces domaines, elle devrait favoriser l'utilisation d'outils pratiques et orienter l'assistance internationale vers les besoins identifiés par les États parties.

La Suisse reconnaît pleinement l'importance de prendre en compte le risque de violence fondée sur le genre, conformément à l'article 7, paragraphe 4. Nous relevons toutefois que le corps du document fait état d'un soutien à l'intégration des aspects liés au genre dans l'ensemble de la stratégie, lorsque cela est approprié, tandis que l'annexe les présente comme un domaine thématique distinct. Ce point devra encore être examiné par les États parties et ne devrait pas préjuger de l'architecture future de la stratégie. La Suisse privilégie une prise en compte transversale de ces aspects dans les domaines où ils sont pertinents pour la mise en œuvre du Traité et présentent une valeur ajoutée concrète.



Les modalités de suivi, d'examen et d'évaluation devront rester proportionnées. Elles devraient reposer autant que possible sur les processus institutionnels et les mécanismes d'établissement de rapports existants. D'éventuels indicateurs qualitatifs ou quantitatifs ne sauraient conduire à de nouvelles obligations de rapport ou à un classement des performances nationales. La Suisse soutient par ailleurs le principe d'un examen à mi-parcours et d'une évaluation en fin de cycle.

Enfin, nous soutenons la tenue d'un processus intersessions inclusif et transparent sous la conduite de la Présidence de la CEP13. Un éventuel mécanisme « Amis du Président » ne devrait être retenu que si son utilité est clairement établie. Il devra rester ouvert à tous les États parties, géographiquement représentatif et transparent à leur égard.

Dans cette compréhension, la Suisse soutient les recommandations soumises à la Conférence et se réjouit de contribuer à la prochaine phase d'élaboration.

Je vous remercie de votre attention.